

NUMÉRO DE LA DÉCISION : QCRA12-00045
DATE DE LA DÉCISION : 20120522
NUMÉRO DE LA DEMANDE : 3-Q-330700-103-SI
NUMÉRO DE LA RÉFÉRENCE : Q12-07776-3
PERSONNE DÉSIGNÉE : Patricia Caron

Personne(s) visée(s) :

LOGISTIQUE R.B.L. INC.

Demandeur

NIR : R-050033-1 Dossier : 3-Q-330700

DÉCISION

- [1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom de LOGISTIQUE R.B.L. INC.
- [2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec¹.
- [3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds².

PAR CES MOTIFS,**ACCUEILLE****AUTORISE****la Commission des transports du Québec :**

la demande;

la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après :

MARQUE : DELOU
ANNÉE : 2000
NUMÉRO DE SÉRIE : 2D9JA48D4Y1004002
À L'ACQUÉREUR SUIVANT : FINLOC 2000 INC.

MARQUE : MANAC
ANNÉE : 1999
NUMÉRO DE SÉRIE : 2M5141469X1064919
À L'ACQUÉREUR SUIVANT : FINLOC 2000 INC.

MARQUE : MANAC
ANNÉE : 2003
NUMÉRO DE SÉRIE : 2M514146531090217
À L'ACQUÉREUR SUIVANT : FINLOC 2000 INC.

MARQUE : MANAC
ANNÉE : 2003
NUMÉRO DE SÉRIE : 2M514146031089119
À L'ACQUÉREUR SUIVANT : FINLOC 2000 INC.

Patricia Caron
Personne désignée

¹ L.R.Q. c. T-12, R. 13.01.

² L.R.Q. c. P-30.3.